

EXERCICE 2022**COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS**
Séance du 10 mars 2022**DELIBERATION n°CFVU/2022-002**

La commission de la formation et de la vie universitaire s'est réunie le 10 mars 2022 en séance plénière, sur convocation du Président de la Commission de la formation et de la vie universitaire, adressée le 4 mars 2022.

Point de l'ordre du jour :**2. Pédagogie**

- 2.4. UFR pharmacie - Licence professionnelle mention industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation : modalités de contrôle de connaissances et de compétences pour le parcours Eco-conception de matières naturelles (EcoNat)

.....

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-2, L. 612-3, L. 613-1, L. 712-6-1 ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle

Vu les statuts de l'université de Tours ;

Exposé de la décision :

La commission a été invitée à examiner et à approuver les modalités de contrôle de connaissances et de compétences du nouveau parcours pour la licence professionnelle mention industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation. Ce nouveau parcours s'intitulera Eco-conception de matières naturelles (EcoNat).

Le tableau des modalités de contrôle de connaissances et de compétences est fourni en pièce jointe.

Proposition de décision soumise à la commission :

Approbation des modalités de contrôle de connaissances et de compétences du parcours Eco-conception de matières naturelles (EcoNat) de la licence professionnelle mention industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation.

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve la présente proposition, comme suit :

Nombre de membres constituant la Commission : 38 Quorum : 19 Nombre de membres participant à la délibération : 22 Abstention : 0
Votes exprimés : 22 Pour : 22 Contre : 0

Fait à Tours, le 17 mars 2022,

La Présidente de la Commission de
la formation et de la vie
universitaire,

Sylvie HUMBERT-MOUGIN



Classée au registre des délibérations
de la commission de la formation et
de la vie universitaire, consultable au
secrétariat de la direction des affaires
juridiques

Délibération publiée sur le site internet de
l'université le :

Transmise au recteur le :

